

# Thermomelt® HEAT-STIK Markers 119 °F (48 °C), 1800 °F (982 °C)

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)  
Date d'émission: 03/11/2015  
Version: 1.0

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Thermomelt® HEAT-STIK Markers 119 °F (48 °C), 1800 °F (982 °C)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Indicateur de température

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.  
1201 Pratt Boulevard  
Elk Grove Village, IL. 60007-5746  
Phone: (847) 956-7600  
Fax: (847) 956-9885  
E-mail: customer\_service@laco.com



### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément à la norme général harmonisé

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS09

Mention d'avertissement (GHS-US) :

Attention

Mentions de danger (GHS-US) :

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS-US) :

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation de collecte des déchets autorisée

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification (GHS-US)
triphenyl phosphate	(n° CAS) 115-86-6	90.91 in 119 °F	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Boron zinc hydroxide oxide	(n° CAS) 138265-88-0	91.74 - 92.86 in 1800 °F	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

# Thermomelt® HEAT-STIK Markers 119 °F (48 °C), 1800 °F (982 °C)

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : Ne donner aucun liquide à la personne. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Pas de feu ou d'explosion spécifique.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter la dispersion. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide. Éviter de générer de la poussière.
- Procédés de nettoyage : Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination. Réduire à un minimum la production de poussières.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

# Thermomelt® HEAT-STIK Markers 119 °F (48 °C), 1800 °F (982 °C)

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

Produits incompatibles : Acides forts. Oxydants forts. Bases fortes.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indicateur de température.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Thermomelt® HEAT-STIK Markers 119 °F (48 °C), 1800 °F (982 °C)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
triphenyl phosphate (115-86-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Cholinesterase inhib
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Boron zinc hydroxide oxide (138265-88-0)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Une bonne pratique de l'hygiène industrielle consiste à minimiser le contact avec la peau. En cas de formation de poussières: Utilisez des gants en caoutchouc.

Protection oculaire : Dans le cas de la production de poussières: lunettes de protection.

Protection des voies respiratoires : En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. Utilisez respirateur purificateur d'air équipé de cartouches de filtrage particulaire.

Protection contre les dangers thermiques : Vêtements anti-feu doit être utilisé lors de la manipulation à l'état fondu.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: blanc. Vert(e).
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Pour divers produits
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible

# Thermomelt® HEAT-STIK Markers 119 °F (48 °C), 1800 °F (982 °C)

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: > 1
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Contact avec les matières incompatibles

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Bases fortes. Acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

triphenyl phosphate (115-86-6)	
DL50 orale rat	> 20000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 200 mg/l 1 h

Boron zinc hydroxide oxide (138265-88-0)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/l
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

triphenyl phosphate (115-86-6)	
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	250 mg/kg de poids corporel

# Thermomelt® HEAT-STIK Markers 119 °F (48 °C), 1800 °F (982 °C)

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### triphenyl phosphate (115-86-6)

NOAEL (subaigu, oral, animal/femelle, 28 jours)	4000 mg/kg de poids corporel
-------------------------------------------------	------------------------------

Danger par aspiration : Non classé

#### Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Voies d'exposition probables : Contact avec la peau et les yeux.;Inhalation

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### triphenyl phosphate (115-86-6)

CL50 poisson 1	0.4 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	0.18 (0.18 - 0.32) mg/l 96 h
LOEC (chronique)	0.931 mg/l 21 days
NOEC (chronique)	0.254 mg/l 21 days

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Thermomelt® HEAT-STIK Markers 119 °F (48 °C), 1800 °F (982 °C)

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	-----------------------------------------------------------------------

### triphenyl phosphate (115-86-6)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	83 - 94 % 28 d

### Boron zinc hydroxide oxide (138265-88-0)

Persistance et dégradabilité	Moderately biodegradable.
------------------------------	---------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### triphenyl phosphate (115-86-6)

Log Pow	4.63
---------	------

### Boron zinc hydroxide oxide (138265-88-0)

Log Pow	0.2
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Description document de transport : 119 °F = UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE, SOLIDE, NSA (triphenyl phosphate), 9, III, (E)  
1800 °F = UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE, SOLIDE, NSA (Boron zinc hydroxide oxide), 9, III, (E)

N° ONU (DOT) : UN3077

Désignation officielle de transport (DOT) : 119 °F = MATIÈRE DANGEREUSE, SOLIDE, NSA (triphenyl phosphate)  
1800 °F = MATIÈRE DANGEREUSE, SOLIDE, NSA (Boron zinc hydroxide oxide)

Department of Transportation (DOT) des classes de danger : 9 - Classe 9 (Matières dangereuses diverses)

Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur

# Thermomelt® HEAT-STIK Markers 119 °F (48 °C), 1800 °F (982 °C)

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

<b>ADR</b>	
Description document de transport	: 119 °F = UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE, SOLIDE, NSA (triphenyl phosphate), 9, III, (E) 1800 °F = UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE, SOLIDE, NSA (Boron zinc hydroxide oxide), 9, III, (E)
Désignation officielle de transport (ADR)	: 119 °F = MATIÈRE DANGEREUSE, SOLIDE, NSA (triphenyl phosphate) 1800 °F = MATIÈRE DANGEREUSE, SOLIDE, NSA (Boron zinc hydroxide oxide)
Groupe d'emballage (ADR)	: III
Classe (ADR)	: 9 - Matières et objets dangereux divers

### Transport maritime

N° ONU (IMDG)	: UN 3077
Nom d'expédition (IMDG)	: 119 °F = MATIÈRE DANGEREUSE, SOLIDE, NSA (triphenyl phosphate) 1800 °F = MATIÈRE DANGEREUSE, SOLIDE, NSA (Boron zinc hydroxide oxide)
Classe (IMDG)	: 9 - Matières et objets dangereux divers
Groupe d'emballage (IMDG)	: III

### Transport aérien

N° ONU (IATA)	: UN 3077
Désignation officielle de transport (IATA)	: 119 °F = MATIÈRE DANGEREUSE, SOLIDE, NSA (triphenyl phosphate) 1800 °F = MATIÈRE DANGEREUSE, SOLIDE, NSA (Boron zinc hydroxide oxide)
Classe (IATA)	: 9 - Miscellaneous Dangerous Goods
Groupe d'emballage (IATA)	: III

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations États-Unis

#### triphenyl phosphate (115-86-6)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

#### Boron zinc hydroxide oxide (138265-88-0)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis  
Listed on United States SARA Section 313

Quantité à déclarer (Section 304 de la liste des listes de l'EPA) :	1000 lb
---------------------------------------------------------------------	---------

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

#### triphenyl phosphate (115-86-6)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### Boron zinc hydroxide oxide (138265-88-0)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### Réglementations UE

#### triphenyl phosphate (115-86-6)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### Boron zinc hydroxide oxide (138265-88-0)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### Directives nationales

#### Thermomelt® HEAT-STIK Markers 119 °F (48 °C), 1800 °F (982 °C)

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).  
Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).  
Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).

### 15.3. Les réglementations américaines

#### triphenyl phosphate (115-86-6)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

# Thermomelt® HEAT-STIK Markers 119 °F (48 °C), 1800 °F (982 °C)

## Fiche de données de sécurité

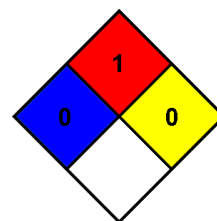
selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### Boron zinc hydroxide oxide (138265-88-0)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List  
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

## SECTION 16: Autres informations

- Indications de changement : Document original.
- Sources des données : ACGIH 2000.  
Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Accessible à:  
[http://www.ccohs.ca/oshanswers/legisl/SIMDUT\\_classifi.html](http://www.ccohs.ca/oshanswers/legisl/SIMDUT_classifi.html).  
ESIS (European chemical Substances Information System; accessible à:  
<http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla>.  
European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessible à  
<http://echa.europa.eu/>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to  
Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.  
National Fire Protection Association; Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th  
edition.  
OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.  
REGULATION (EC) No 1272/2008 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE  
COUNCIL of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and  
mixtures, amending and repealing Directives 67/548/EEC and 1999/45/EC, and amending  
Regulation (EC) No 1907/2006.  
TSCA Chemical Substance Inventory. Accessible à  
<http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.
- Abréviations et acronymes : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).  
ATE: Estimation de toxicité aiguë.  
CAS (Chemical Abstracts Service) nombre.  
CLP: Classification, étiquetage, emballage.  
EC50: Concentration de l'environnement associée à une réponse de 50% de la population  
d'essai.  
GHS: Globally Harmonized System (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).  
LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai.  
OSHA: Occupational Safety & Health Administration.  
PBT: Persistantes, bioaccumulables, toxiques.  
STEL: À court terme de limites d'exposition.  
TSCA: Toxic Substances Control Act.  
TWA: Temps Poids moyen.
- Autres informations : Aucun(e).
- danger pour la santé NFPA : 0 - L'exposition dans des conditions d'incendie  
n'occasionnerait pas de danger supplémentaires aux  
matériaux combustibles ordinaires.
- Danger d'incendie NFPA : 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se  
produire.
- Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même dans des conditions  
d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



### Textes complet des phrases H:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC  
6397 Emerald Pkwy.  
Suite 200  
Dublin, OH USA 43016  
T 614-923-7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit